

Recevabilité du permis de démolir

Fiche conseil n°4
Série Procédures administratives



Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne-Rhône-Alpes

UDAP

UDAP 69

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

U Ain
D Allier
A Ardèche
P Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon
U Savoie et
Haute-Savoie

Les pièces à fournir (cerfa n°13405*02)

PD1. Un plan de situation du terrain (Art. R. 451-2 a) du code de l'urbanisme)

* accessible sur le site internet de l'UDAP :

http://www.culture.gouv.fr/culture/sitesdaps/sdap69/Protections/Accueil_Protections.htm

avec en zone rurale, une échelle de l'ordre du 1/20 000 ou 1/25 000

avec en zone urbaine, une échelle de l'ordre du 1/2 000 ou du 1/5 000 (par exemple extrait du plan local d'urbanisme ou de plan cadastral)

* indiquer l'endroit à partir duquel les photos jointes (pièces PD3) ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue

PD2. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver (Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme)

* indiquer échelle / orientation / cotes en longueur, largeur et hauteur

* faire apparaître :

- les bâtiments existants sur le terrain avec leurs dimensions et leur emplacement exact ;
- les bâtiments à démolir ;
- les arbres existants, s'il y en a, en indiquant ceux qui seront maintenus et ceux qui seront supprimés ;

* indiquer l'endroit à partir duquel les deux photos jointes (pièces PD7, PD8 et PD9) ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue.

PD3. Une photographie du ou des bâtiments à démolir (Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme)

Photographie qui doit être prise à distance suffisante pour avoir une bonne vision du bâtiment destiné à être démoli, ainsi que son insertion dans les lieux avoisinants.

Attention : vous devez fournir, dans chaque dossier, une photographie et non une photocopie de la photographie originale.

Si le projet porte sur la démolition totale d'un MHIS

PD4. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée (Art.R. 451-3 a) du code de l'urbanisme)



UDAP 69

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône et métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent - 69283 LYON cedex 01
Tél.: 04 72 26 59 70 – Fax : 04 72 26 59 89

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Demarches-aides/Patrimoine-urbanisme-qualite-architecturale/Fiches-conseil-architecture-urbanisme-Rhone-et-Lyon>

PD5. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures (Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme)

Si le projet porte sur la démolition partielle d'un MHIS

PD6. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée (Art.R. 451-3 a) du code de l'urbanisme)

PD7. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures (Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme)

PD8. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment (Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme)

Si le projet porte sur la démolition d'un bâtiment adossé à un MHC

PD9. Des photographies faisant apparaître l'ensemble des parties extérieures et intérieures du bâtiment adossées à l'immeuble classé (Art. R. 451-4 a) du code de l'urbanisme)

PD10. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte à l'immeuble classé (Art. R. 451-4 b) du code de l'urbanisme)

The screenshot shows the 'Demande de Permis de démolir' form. At the top right, there are buttons for 'Imprimer', 'Enregistrer', and 'Régénérer', along with a 'Cerfa' logo and the number 'N° 13405*02'. The form is divided into several sections:

- 1 - Identité du ou des demandeurs:** Fields for 'Vous êtes un particulier' (Madame/Monsieur), 'Nom', and 'Prénoms'. It also includes a section for 'Raison sociale' (N° SIRET, Catégorie juridique) and 'Représentant de la personne morale' (Madame/Monsieur/Personne morale, Nom, Prénoms).
- 2 - Coordonnées du demandeur:** Fields for 'Adresse : Numéro', 'Voie', 'Localité', 'Code postal', 'EP', and 'Canton'. It also includes a section for 'Si le demandeur habite à l'étranger' (Pays, Division territoriale, Nom, Prénoms, Adresse, Numéro, Voie, Localité, Code postal, EP, Canton).
- 3 - Coordonnées de réception:** Fields for 'Indiquer l'adresse de réception des documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante' and 'Indiquer l'adresse de réception des documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante'.

Formulaire

Cerfa n°13405*02

Téléchargeable sur le site
<http://www.service-public.gouv.fr/>